

**ANNEXE 2 : GRILLES DE CRITERES DU GAL SUD VIENNE**

Dénomination du porteur de projet : .....

Structure porteuse du projet : .....

Intitulé du projet : .....

Localisation du projet : .....

Date : .....

Fiche action 9 – hébergements insolites :  OUI       NON

Innovation : Le projet présente-t-il un caractère innovant ? (nouvelles actions, méthodes, outils, ...)							Note et commentaire		
Point(s)	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	Bonus +1	/4	Bonus	/1
INNOVATION	Le projet existe déjà sur le territoire de façon importante.	Le projet mobilise des démarches, méthodes, outils, mode de gouvernance très fréquemment utilisés sur le territoire.	Le projet mobilise des démarches, méthodes, outils, modes de gouvernance utilisés sur le territoire.	Le projet mobilise des démarches, méthodes, outils, modes de gouvernance peu utilisés sur le territoire.	Le projet mobilise des démarches, méthodes, outils, modes de gouvernance pas encore utilisés sur le territoire.	Le projet présente un caractère numérique innovant ou Favorise le développement du numérique sur le territoire.			
Mise en réseau : L'opération s'intègre-t-elle dans un principe de mise en réseau ? (partenariat public-privé, acteurs économiques et sociaux, participation des habitants, action multi-sectorielle, ...)							Note et commentaire		
Point(s)	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	Bonus +1	/4	Bonus	/1
MISE EN RESEAU	Le projet et le porteur n'ont aucune perspective de mise en réseau au niveau local.	Le porteur de projet participe à des réseaux locaux, mais le projet n'est intégré dans aucune dynamique de réseau local.	Le projet est porté dans le cadre d'un réseau local et/ou national de même nature.	Le projet permet la création d'un réseau local, et/ou associe des réseaux de nature différente.	Le projet crée ou permet la mise en réseau de partenaires de nature différente, et mobilise des réseaux régionaux et/ou nationaux.	Le projet s'intègre dans un principe de mise en réseau grâce à un partenariat public-privé, une convention ou par un appui technique.			

Attractivité : Le projet est-il bénéfique pour l'attractivité du territoire ? (activité économique, lien social, population, patrimoine, tourisme, ...)							Note et commentaire	
Point(s)	0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	Bonus +1	/8	Bonus /1
ATTRACTIVITE	Le projet provoque un effet négatif sur le cadre de vie du territoire : dégradation de l'environnement, réduction de l'emploi, baisse du lien social ou dégradation du patrimoine.	Le projet a un effet neutre sur le cadre de vie : il n'est pas possible d'évaluer sa plus-value en matière de préservation du patrimoine, de l'environnement, de l'emploi ou du lien social.	Le projet a un effet limité sur le cadre de vie : il bénéficie de manière positive à un nombre restreint d'habitants, prend en compte partiellement l'environnement, permet un maintien d'activité sans développement.	Le projet a un effet positif sur le cadre de vie : il permet la création de nouveaux liens sociaux, de nouvelles activités, agit favorablement sur l'environnement ou le patrimoine.	Le projet a un effet très inclusif sur le cadre de vie : il profite à un grand nombre d'individus, permet de créer une activité ou des solidarités pérennes, contribue fortement à conserver l'environnement ou le patrimoine.	Le projet participe à soutenir l'identité du territoire  ou Le projet participe à la renommée du territoire.		
Economie : Le projet est-il adapté aux besoins de la population ? (projet viable, nouveaux services, emplois, accès à tous, ...)							Note et commentaire	
Point(s)	0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	Bonus +1	/8	Bonus /1
ECONOMIE	Le projet ne présente pas d'intérêt pour le territoire Et/ou N'est pas viable sur le territoire	Le projet présente un intérêt limité pour le territoire Et Le projet est viable sur le territoire.	Le projet permet de maintenir des emplois et répond à un besoin de la population du territoire.	Le projet permet de créer des emplois et répond à un besoin de la population du territoire.	Le projet permet de créer des emplois et offre un nouveau service durable à la population.	Le projet répond à un besoin des populations fragilisées ou intègre un label social et solidaire ou bien un label handicap.		
Transition écologique : Le projet met-il en œuvre des principes de transition environnementale et écologique ? (Circuits-courts, biodiversité, réduction des déchets, réduction énergétique, énergie renouvelable, ...)							Note et commentaire	
Point(s)	0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	Bonus +1	/8	Bonus /1
TRANSITION ECOLOGIQUE	Le projet ne prend en compte aucun enjeu de transition écologique	Le projet prend en compte la notion de développement durable ou de transition écologique	Le projet s'insère dans un principe de développement durable ou de transition écologique.	Le projet établit plusieurs principes de développement durable ou de transition écologique.	Le projet établit plusieurs principes de développement durable ou de transition écologique et tend à conserver l'environnement de manière pérenne.	Le projet intègre un label environnemental ou un label bio/agriculture responsable.		
<b>Note retenue :</b>	<b>/32</b>		<b>Bonus</b>	<b>/5</b>		<b>Total :</b>	<b>/37</b>	

**Avis du comité de programmation :**

**NOTA BENE :** Tous les projets, afin d'être retenus, doivent obtenir une note minimale de 16/37 points.

Critères spécifiques fiche action 9 – Hébergements insolites								
Tourisme Vert								
Point(s)	0 point* <b>Critère éliminatoire</b>	1 point	2 points	3 points	4 points	Bonus +1	/4	Bonus /1
Hébergement insolite (hors habitat classique)	Pas insolite (rentre dans le cadre de l'habitat traditionnel)	Légèrement insolite mais très présent sur le territoire	Insolite mais très représenté sur le territoire	Très insolite - peu représenté sur le territoire	Très insolite et n'existe pas du tout sur le territoire	Cumule 2 labels « handicap »		
Point(s)	0 point* <b>Critère éliminatoire</b>	1 point	2 points	3 points	4 points	Bonus +1	/4	Bonus /1
Hébergement écoresponsable (obligatoirement réversible)	A une empreinte négative sur l'environnement – ne met pas en place d'écogestes et n'utilise ni matériaux ou d'énergie durables	A une réflexion sur l'écoresponsabilité	Met en place des actions écoresponsables et des écogestes pour une prise en compte de l'environnement	Met en place des actions écoresponsables ou écogestes pour une empreinte moyenne sur l'environnement et utilise des énergies et/ou des matériaux durables	Met en place des actions écoresponsables, des écogestes et utilise des énergies et des matériaux durables pour une très faible empreinte sur l'environnement	Aucune empreinte sur son environnement – concept autonome <b>Améliore son environnement (ex : production d'énergie en surplus)</b>		
<b>Note retenue :</b>	<b>/40</b>		<b>Bonus</b>	<b>/7</b>		<b>Total :</b>	<b>/47</b>	
<b>Avis du comité de programmation :</b>								
<b>NOTA BENE :</b> Les projets relevant de la fiche-action 9 « Investissements, aménagements et équipements d'hébergements touristiques insolites » sont soumis à deux critères supplémentaires.								
Tous les projets liés aux hébergements insolites, afin d'être retenus, doivent obtenir une note minimale de 20/47 points.								

